

REGLEMENT GRAPHIQUE

JARNAC - PLAN 2 / 2



Prescrit le 16 décembre 2015  
Arrêté le 27 avril 2023  
Approuvé le 25 avril 2024

Annexé à la délibération,  
Monsieur le Président Jérôme SOURDISSEAU

**Légende**

**Limites**  
● Limite communale  
● Limite parcellaire  
■ Bâti dur  
■ Bâti léger

**Servitudes**  
■ PPRI (toutes zones)  
■ AZI (toutes zones)

**Éléments de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)**  
▲ Immeuble remarquable protégé  
▲ Éléments de petit patrimoine bâti protégé  
▲ Éléments de petit patrimoine non bâti protégé  
▲ Espace public remarquable protégé  
▲ Éléments de petit patrimoine non bâti protégé  
▲ Site bâti remarquable protégé

**Éléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)**  
▲ Arbre remarquable protégé  
▲ Alignement d'arbres protégé  
▲ Ruis protégé  
▲ Boisement remarquable protégé  
▲ Espace Bosé Classé  
▲ Pelouses rielles protégées  
▲ Verger protégé  
▲ Zone Humides protégées

**Secteurs couverts par une OAP**  
■ OAP sectorielle "Zones à vocation d'équipements"  
■ OAP sectorielle "Zones à vocation économique"  
■ OAP sectorielle "Zones à vocation viticole"  
■ OAP sectorielle "Extension Urbaine" avec schéma de principe  
■ OAP sectorielle "Extension Urbaine"  
■ OAP sectorielle "Intensification Urbaine" avec schéma de principe  
■ OAP sectorielle "Intensification Urbaine"  
■ OAP thématique "Commerce" - Espace de Centralité  
■ OAP thématique "Commerce" - Espace de Périphérie  
Et sur l'ensemble du territoire : OAP thématique "Commerces" - OAP thématique "PCAET" - OAP thématique "Trame Verte et Bleue"

**Autres prescriptions**  
★ Changement de destination au titre de l'art. L. 151-11 du Code de l'urbanisme  
● Linéaire commercial au titre de l'art. L. 151-16 du Code de l'urbanisme  
■ Emplacement réservé au titre de l'art. L. 151-41 du Code de l'urbanisme  
■ Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'art. L. 151-34 du Code de l'urbanisme

**Zonage**

■ U : Zone urbaine mixte  
■ Ue : Secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif  
■ UX : Zone urbaine à vocation économique  
■ UXot : Secteur dédié à l'écotourisme  
■ UXV : Secteur dédié aux activités industrielles viticoles  
■ U\_T09 : Zone urbaine dédiée aux activités de la Base Aérienne  
■ AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle  
■ AUe : Secteur à urbaniser dédié aux équipements d'intérêt collectif  
■ AUX : Zone à urbaniser à vocation économique  
■ AUXh : Secteur à urbaniser à vocation mixte  
■ AUXV : Secteur à urbaniser dédié aux activités industrielles viticoles  
■ N : Zone naturelle et forestière  
■ Nm : Secteur dédié au développement du maraîchage  
■ Np : Secteur naturel protégé (environnement, paysage, rivières)  
■ Nj : Secteur à vocation de jardins familiaux ou parcs urbains  
■ A : Zone Agricole

**STECAL**

■ NG : Zone naturelle dédiée aux installations liées au Golf  
■ NGV : Secteur dédié aux constructions liées au Golf  
■ NGDV : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage  
■ NL1 : Secteur dédié aux loisirs et accueil du public  
■ NL2 : Secteur dédié aux loisirs et équipements sportifs  
■ NPV : Zone naturelle dédiée aux parcs photovoltaïques  
■ NT : Zone naturelle dédiée à des activités touristiques  
■ NTV : Secteur dédié essentiellement à l'hébergement touristique  
■ NX : Zone naturelle dédiée aux activités économiques  
■ NXG : Secteur dédié aux plateformes de gestion des déchets

**Echelle 1:5000**

0 250 500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

**Emplacements réservés**

COMMUNE\N° MOTIF	BENEFICIAIRE	SURFACE (M²)
JARNAC 175	Aménagement de l'île du Parc	3888
JARNAC 176	Aménagement de l'île du Parc	597
JARNAC 177	Aménagement de l'île du Parc	795
JARNAC 178	Aménagement de l'île du Parc	1940
JARNAC 179	Aménagement de l'île du Parc	11344
JARNAC 180	Aménagement de l'île du Parc	745
JARNAC 181	Aménagement de l'île du Parc	161910
JARNAC 182	Aménagement de l'île du Parc	1150
JARNAC 183	Aménagement de l'île du Parc	30551
JARNAC 184	Extension du cimetière	6742
JARNAC 185	Extension du cimetière et aménagement	3765
JARNAC 186	Création d'un gymnase	5831

